

collet droit rouge, garni d'un passe-poil blanc ; la patte des poches placée en long, garnie de trois gros boutons et d'un passe-poil blanc ; les revers garnis de sept petits boutons et de trois gros en dessous ; les boutons de métal blanc, timbrés d'une étoile dans le milieu, et environnés d'un collier d'ordre garni de cinq fleurs de lys ; la veste et la culotte blanches ; le chapeau uni, surmonté au dessus de la gance d'une houppe de laine blanche pour l'infanterie, et rouge pour la cavalerie.

Le petit uniforme consistait en un surtout, doublure et parements blancs, collet droit rouge, passe-poil blanc, avec six gros boutons blancs sur le devant, dont un au dessous du collet, deux au devant de la poitrine, et trois au dessous ; veste et culottes bleues.

L'habit des tambours et du fifre était galonné sur les tailles à la livrée du roi.

Le chevalier capitaine du guet avait pour toute arme une épée ; les autres officiers étaient armés de fusils uniformes avec leurs bayonnettes, et d'épées qu'ils portaient en baudrier ; ils avaient la giberne et le hausse-col. Les sous-officiers et soldats d'infanterie de la compagnie étaient armés d'un fusil avec sa bayonnette ; ils avaient la giberne, et ils portaient un sabre de grenadier en baudrier. Les sous-officiers et cavaliers de la compagnie étaient armés d'une paire de pistolets d'arçon, et ils portaient un grand sabre en ceinturon. L'engagement dans la compagnie était de huit années, pour lequel chaque homme admis recevait trente livres ; il était payé douze livres pour chaque réengagement de huit ans, et six livres pour chaque réengagement de quatre ans.

Telle fut la nouvelle composition et organisation de la compagnie du guet, instituée à Lyon pour veiller la